

NAUCZELNE DOWODZTWO W.P. (Sztab Generalny) Warszawa, dn 10.VIII.1919.

Oddział II

Z.Nr Sztab.Cen. 9627/II.

SGIŚLE TAJNE
Trzymać pod zamknięciem

Ldm

D o

Adjutantury Generalnej Nacz.Dow.

w Wa r s z a w i e . -

1275/54.

W załączniu przesyła się dwa odpisy pism.
gen. Henrysa w sprawie ewakuacji Litwy i Kurlandii z wojsk niemieckich.

Za zgodność:

Notariusz
Sof. Oddziału II

Haller pułk.

m.p.

2 załączniki.

NAUCZELNE DOWODZTWO WIELKIEGO POSŁUCHU
ADJUTANTURA GENERALNA
WARSZAWA
L. Drz 1275/54 / № 219.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

MISSION MILITIAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.

VARSOVIE le 5 Aout 1919.

1275/54

Le General Henrys, Chef de la Mission Militaire Francaise en Pologne
a été nommé à Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Polonaise
à la demande du Général Foch, Maréchal d'Allemagne et de France.

Le Gouvernement allemand a reçu le 1er Aout notification de décisions suivantes de l'Entente au sujet des conditions d'évacuation par les troupes allemandes des territoires appartenant avant la guerre à l'ancien Empire Russe:

1° Les Gouvernements alliés et associés ont, le 16 Juin, invité le Gouvernement allemand à faire évacuer le plus rapidement possible par les forces allemandes tous les territoires qui appartenaient avant la guerre à l'ancien Empire russe et particulièrement la Lettonie.

D'après le compte rendu du Général Gough, chargé de contrôler cette évacuation, le Général von Der Goltz persiste dans ses atermoiements et ne fournit pas l'assurance que les ordres de l'Entente seront exécutés avec la célérité désirable et par tous les moyens.

2° En conséquence, la résolution suivante a été prise le 30 Juillet par les Gouvernements alliés et associés.

a./ Le Général Von Der Goltz devra être rappelé immédiatement.

b./ L'évacuation de la Lettonie par les Troupes allemandes commencera immédiatement; elle s'effectuera par mer, dans des conditions à fixer.

c./ Le plan d'évacuation devra être remis par les autorités allemandes avant le 15 Aout et achevé le 30 Aout.



95

MISSTON MILITAIRE FRANÇAISE

Varsovie le 5 Aout 1919

EN ALLOGNE

• Haupt-Major

— 1 —

nº 382/2R

To: General HENRYS - Subject: The Wagon

Le Général HERRIS, chef de

Militaire Francaise en Pologne.

1. 電子商務之研究 - 23. 網絡零售業 - 緒論

Digitized by srujanika@gmail.com

— à Monsieur le Chef de l'Etat—

de l'Armée Polonaise.

—
—
—

V A R S O V I E.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous un télégramme qui m'est adressé par le Maréchal FOCH.

Le Maréchal FOCH fait connaître qu'il a télégraphié ce qui suit au Général Président de la Commission Internationale des arrestations menées contre les révolutionnaires ralliée de l'Armistice:

"Le Général Henrys, rend compte de ce que le district
"de Suwalki et la partie ouest du district de Seyni res-
"tent toujours occupés par les Allemands et que le com-
"mandement allemand local prétend n'avoir reçu aucune
"instruction de son gouvernement au sujet de l'évacua-
"tion de ces territoires.

"Aux termes de la décision récente des Gouvernements alliés et associés (1) ces territoires sont actuellement compris dans la zone d'occupation polonaise.

"D'autre part il a été prescrit que en exécution
"de l'article 12 de l'Armistice du 11 Novembre 1918, les
"troupes allemandes devaient évacuer le plus rapidement
"possible les territoires appartenant avant la guerre à
"l'ancien empire russe.

"En conséquence je vous prie d'intervenir énergiquement auprès du Gouvernement allemand pour qu'il donne immédiatement des instructions pour l'évacuation des districts de Suwalki et de la partie du district de Seini.

"Veuillez me rendre compte de l'exécution."

P.O. Le Colonel Expert Besançon.